



Pléneuf, le 06 Juillet 2020

Bonjour,

L'année scolaire se termine. Les vacances se profilent mais il faut déjà penser à la future rentrée.

L'organisation des classes reste la même.

La rentrée s'effectuera
le Mardi 1er septembre à 9h00.
Un café vous sera offert par l'APEL.

Le jour de la rentrée, après le mot d'accueil sur la cour, les enfants rejoindront leur classe.

Dans un souci de simplification, nous ne vous remettons **pas de dossier à remplir**. Compte tenu du contrat de scolarisation en vigueur, votre enfant est inscrit dans la classe supérieure (sauf demande particulière : déménagement...)

Vous trouverez joint à ce courrier **la liste de fournitures** à prévoir pour la rentrée.

Nous vous rappelons **les horaires habituels de l'école** :

7h30 → 8h15 : Garderie

8h15 → 8h30 : Accueil cour

8h30 → 11h30 : Classe

11h30 → 13h15 : Cantine + récréation

13h15 → 16h30 : Classe

16h30 → 16h45 : Sortie

16h45 → 18h45 : Garderie

RELATION AVEC LES FAMILLES

Pour toute question d'ordre administratif, ou personnel, Monsieur Guillemain, Directeur, recevra les parents à leur demande.

Pour le suivi pédagogique et éducatif, vous rencontrerez prioritairement la maitresse concernée.

SECRETARIAT, COMPTABILITE: Madame
DUMOTIER. Tél : 02.96.72.22.76

- Jours d'ouverture :

- Lundi : 8 h 45 -12 h 00 e t 14 h - 18 h 00
- Mardi : 8 h 45 -12 h 00 et 14 h - 18 h 00
- Mercredi matin de 8 h 45 à 12 h 00.

- Le secrétariat sera fermé le Mercredi après-midi.
- Jeudi : 8 h 45 - 12 h 00 et 14 h - 18 h 00
- Vendredi : 8 h 45 - 12 h 00 et 14 h-18 h 00.

DATES DES VACANCES :

TOUSSAINT	du vendredi 16/10/2020 après la classe au lundi 02/11/2020 au matin
NOËL	du vendredi 18/12/2020 après la classe au lundi 04/01/2021 au matin
HIVER	du vendredi 19/02/2021 après la classe au lundi 08/03/2021 au matin
PRINTEMPS	du vendredi 23/04/2021 après la classe au lundi 10/05/2021 au matin
ETE	Le vendredi 2 Juillet 2021 après la classe

ASSURANCES :

L'établissement a souscrit un contrat global d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe qui assure tous les élèves pour les activités scolaires et extrascolaires. Une attestation sera fournie en début d'année scolaire. Aucun supplément ne sera à régler.

RESTAURATION

Nous avons choisi un mode de restauration sur place. Les frais de personnel sont fixes, que l'enfant soit présent ou non. Le prix du repas est forfaitaire et non unitaire. En temps normal, le forfait demandé en primaire ne couvre pas tous les frais, contrairement aux collégiens. C'est un choix de notre part pour rester dans des tarifs raisonnables. Nous devons cependant restituer des comptes à l'équilibre chaque année.

Par conséquent, une absence n'a aucune incidence sur le forfait.

Merci de votre compréhension.

MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement se fait en priorité par prélèvement automatique mensuel du 15 octobre 2020 au 15 juillet 2021

A défaut, à réception du relevé de frais par chèque libellé à l'ordre de :

OGEC des Ecoles Catholiques,
39 Rue de la Mer
22370 Pléneuf Val André

Prélèvement automatique mensuel

Si vous optiez pour le prélèvement, la reconduction se fera automatiquement.

Pour les nouvelles familles, vous devez remplir et signer la fiche d'autorisation et le mandat de prélèvement SEPA (remis à la rentrée), sans oublier de joindre un RIB.

Pour l'annulation du prélèvement, seul un écrit de votre part sera pris en considération

FACTURATION

Dans le montant du prélèvement ou versement, sont compris :

- le montant de la contribution aux familles
- le montant de la demi-pension

CONGES ANNUELS

Nos bureaux seront fermés du 18 juillet 2020 au soir au 20 août 2020 au matin.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous remercie de votre confiance et souhaite à chacun d'entre vous de très bonnes vacances.

Le Chef d'Etablissement
Wilfried Guillemin